

# **PROCES -VERBAL DE LA REUNION N°3 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 septembre 2008**

## **Présents pour le Conseil d'administration :**

JP Delchef (Président), J. Ringlet (Vice Président), M. Collard (trésorier général);  
A. Geurten., A. Kaison, L. Lopez, J. Monsieur, J. Nivarlet, B. Scherpereel et M.Thiry.

**Présents pour le Comité de Direction :** Y. Slangen (Secrétaire général), R. Obsomer (Directeur technique) et F. Geeroms (directeur financier).

## **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 23 août 2008**

Le procès verbal de la réunion du 23 août 2008 tel que publié sur le site le 29 août 2008 est approuvé à l'unanimité.

## **2. Suivi des décisions prises lors de la réunion précédente**

### 2.1 Dossier Coibion/Marcinelle

- Le Président informe le Conseil d'administration du contact téléphonique qu'il a eu avec JP Coibion.
- Préalablement à toute poursuite du dossier, Mr. Coibion a exprimé son souhait d'être entendu par le Conseil d'administration.
- L Lopez et le Président rencontreront Mr. Coibion le mercredi 24 septembre 2008 dans les locaux fédéraux.

### 2.2. Dossier Moyart - Averlant

- En date du 9 septembre 2008., le Président accompagné de MM A. Kaison et A Geurten ont rencontré Mr. Moyart, assisté de Mr Fabrice Appels, président des parlementaires de la province du Hainaut et Mr Averlant dans le cadre du traitement d'une plainte du premier cité contre le second cité.
- Il s'agissait d'une plainte relative à des propos rédigés dans un mail et adressé aux principaux responsables sportifs de la province mettant en cause l'honorabilité de mr Moyart.
- Après avoir entendu les 2 parties, dans leur défense et arguments, les représentants du conseil d'administration formulent leurs considérations en ces termes :

*« Attendu que monsieur Averlant n'a aucune qualité ou compétence pour attester de l'état normal ou non d'un membre de l'AWBB appelé à exercer des fonctions officielles lors d'une rencontre de compétition ;*

*Attendu que si l'article PA 106 précise que chaque membre d'un organe de l'Association qui est témoin d'une fraude ou d'un incident quelconque et qui ne le concerne pas personnellement, ni le club auquel il est affecté, ni un membre de*

*celui-ci, doit en faire rapport au Conseil d'Administration, il ressort du dossier que ni le texte ni la procédure n'ont été respectés en l'espèce ;*

*Attendu que monsieur Averlant ne pouvait ignorer que le choix des destinataires de son mail allait entraîner la diffusion de considérations ne reposant sur aucun élément démontré ;*

*Attendu que monsieur Averlant a déjà fait l'objet de sanctions ou recommandations par le conseil d'administration suite à la publication dans la presse ou sur un site de propos jugés calomnieux ou déplacés ;*

*Attendu que ces précédents ne semblent pas avoir été retenus par l'intéressé ;*

*Par conséquent, il est proposé de suspendre monsieur Averlant de la fonction de commissaire de table en division 2 jusqu'au 30 juin 2009.*

- Par vote secret, le conseil d'administration approuve la proposition, à l'unanimité, deux membres s'abstenant de participer au vote.

### 2.3. Mise à disposition du fichier entraîneurs

- M Thiry et la direction technique se chargent de la réalisation du fichier dans les meilleurs délais. L'invitation lancée aux entraîneurs diplômés de mettre leurs coordonnées à disposition des clubs de l'AWBB leur sera adressée via la newsletter.

### 2.4. Demande de dérogation à la condition d'âge

- Suite à l'examen du dossier médical à la réception d'informations concordantes, le département médical a avisé favorablement la demande de dérogation. Un courrier a été transmis au club concerné et au Comité provincial du Hainaut en date du 11 septembre 2008.
- Le conseil d'administration prend connaissance du courrier rédigé par le Président du département médical et en accepte les termes.
- Enfin, le Président remercie MM B Scherpereel et M. Collard pour leur collaboration dans la gestion du dossier.

### 2.5. Action de promotion de Liège Basket

- Le Secrétaire général informe le conseil d'administration que la convention de collaboration est bien parvenue à l'AWBB.
- L'activité s'est bien déroulée et le matériel est rentré cette semaine au dépôt.
- Le transport de celui-ci ayant été assuré par BC Belgacom Liège.

### 2.6. Nouvelles règles FI BA

- Le Président exprime son souhait au président du département arbitrage afin que les membres de son département s'appliquent à défendre les points de vue de décidés par le Conseil d'administration de l'AWBB.
- Il rappelle que les règles FI BA ne s'imposent pas aux fédérations et qu'il leur appartient de prendre position sur leur application dans les compétitions qu'elles organisent ou gèrent.
- En l'occurrence, le président revient sur le port d'un tee-shirt sous le maillot.
- Il rappelle qu'une décision avait été prise en la matière lors de la réunion du conseil d'administration du 25 juin 2008 pour toutes les compétitions organisées ou gérées

par l'AWBB tant au niveau Provincial, Régional et National à l'exception de la division 1 nationale.

- Toutefois, il reconnaît que le président du département avait, lors de la réunion du 23 août 2008, sollicité la possibilité de se concerter avec son homologue de la VBL pour envisager une solution conjointe pour les compétitions nationales.
- Compte tenu du fait qu'à l'heure actuelle, le point de vue officiel de la VBL n'est pas encore connu, le Président informe le conseil d'administration qu'il prendra contact directement avec le Président de la VBL.

### **3. Extranet de l'AWBB**

#### **3.1. Etat des lieux des problèmes**

- Depuis le vendredi 12 septembre 2008, le plus gros des problèmes est quasi résolu.
- Tout va nettement mieux et le calme est revenu au niveau du fonctionnement de l'extranet.
- Il est constaté que peu de clubs sonnent encore à la fédération pour obtenir de l'aide.
- Il a été décidé de poursuivre les relations de manière quotidienne avec Infomat.
- Il reste un souci de retour de licence technique qui retourne toujours de manière vierge vers le demandeur.
- Le PC 53 en partie publique (le lien sur le site avec vision publique reste à prévoir).
- Ces problèmes seront normalement également résolus pour la fin de la semaine.

#### **3.2. Présentation des dernières solutions**

- Indépendamment de cela, pour couvrir la première journée de championnat, il a été décidé d'accepter toutes les affiliations, demandes de licences techniques, PC 53 transmises par fax ou mail et de procéder à la régularisation ultérieurement.

#### **3.3. Calendrier des prochaines réalisations**

- Il est décidé que les départements qui le souhaitent pourront obtenir une connexion VPN
- Les départements qui sont prioritairement concernés sont :
  - Compétition
  - Coupes
  - Arbitrage.
- Ces connexions VPN doivent permettre à chaque département d'avoir un accès immédiat à la partie de l'application qui les concerne et de pouvoir mettre à jour en direct les informations nécessaires (résultats, informations, désignations d'arbitres)
- Le Secrétaire général est chargé d'examiner les diverses possibilités et le coût de la mise en œuvre.

## **4. Exercice des fonctions administratives par le conseil d'administration**

### **4.1. Approbation des play-off provinciaux de la Province du Hainaut**

- Le document contenant le règlement des plays offs avait été transmis par le secrétaire de la Province du Hainaut à l'adresse personnelle du Secrétaire général le 8 août 2008.

- Pour rappel l'adresse officielle de tout courrier afin qu'il soit enregistré est l'adresse :: [direction@awbb.be](mailto:direction@awbb.be)
- Le Conseil d'administration marque son accord à l'unanimité sur le règlement de l'organisation des Play Offs de la Province du Hainaut.

#### 4.2. Composition des départements régionaux

- Le Conseil d'administration approuve dans l'état connu à ce jour du conseil d'administration la composition des départements.

Département	Brux	Brab	Wal	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
<b>Entraîneurs</b>	Adrien Vrijdag			Salvatore Faraone	Michel Krawenkel	Thierry Claisse	Didier Prinsen
<b>Arbitrage</b>	Yves Lamy			Renzo Mosciatti	Eric Joway		Michel Regnier
<b>Championnat</b>	Jean Pierre Mespouille			Georges Duquet	Jean Dierckx Christian Fraiture		
<b>Coupes</b>				Salvatore Faraone	Alain Geurten Christian Fraiture		Pascal Herquin
<b>Jeunes</b>	Joris Condijs				Jacques Brandt		Claire Porphire
<b>Haut Niveau</b>	Marc Vlaeminck			Jacques Lécivain	Jean Pierre Van Haelen	Jean Marie Fivet	Marc Deheneffe José Nivarlet
<b>Promotion relations CP</b>	Jacques Fortemps Joseph Turrisi + les représentants des CP			Jean Marc Tagliafero	Guy Thomsin	Francis Leonard	Albert Pierman

#### 4.3. Dossier joueur cadet de Liège

- Le Président rappelle au conseil d'administration qu'un joueur cadet de Liège avait été affilié auparavant sous un autre nom auprès du club de Mont-sur-Marchienne.
- Il a utilisé une fausse identité pour pratiquer son sport favori.
- Basée sur des motifs d'équité sportive, la plainte de Mont-sur-Marchienne était également accompagnée d'une demande de remboursement de l'indemnité de formation.
- Après avoir rencontré, les dirigeants du club de Liège, le joueur et ses parents, il s'avère qu'un contrat moral contenant des obligations en matière de suivi scolaire a été établi.
- Puisqu'il est sous contrôle de l'autorité scolaire, le Président propose :
  - De maintenir l'affiliation du joueur auprès du club de Liège
  - De maintenir les droits d'indemnités de formation pour le club de Mont sur Marchienne
  - D'informer le joueur de son engagement formel à maintenir son intégration au travers de sa scolarité et du suivi régulier de celle-ci par son proviseur.
- Le Conseil d'administration marque son accord à l'unanimité sur la proposition formulée.

#### 4.4. Dossier joueur cadet de Castors Braine

- Il s'agit d'un dossier qui a été affilié successivement et non concomitamment sous 2 identités différentes.
- Sous réserve d'une dernière vérification dans les archives de la fédération, il s'avère qu'il n'aurait pas eu de fraude mais un double encodage sous le couvert de patronymes fort proches quant à leur orthographe.
- Le Président propose de régulariser la situation et de lui permettre d'évoluer dans son nouveau club pour la présente saison.
- Le Conseil d'administration marque son accord à l'unanimité sur la proposition du Président.

#### 4.5. Gestion de l'ASBL

##### 4.5.1. Modalités de publication des procès-verbaux des différents organes légaux

- Le Président présente de nouvelles modalités de publication des procès-verbaux des organes de l'ASBL AWBB à savoir le conseil d'administration et l'assemblée générale.
- Sous réserve d'un dernier contrôle de la Loi sur les ASBL, le conseil d'administration marque son accord à l'unanimité sur la proposition du Président .

##### 4.5.2. - Modification des statuts

- Il faut faire publier les modifications des statuts au Moniteur à l'issue de l'assemblée générale du mois de novembre.

#### 4.6. Dossier de reconnaissance de l'AWBB par la Communauté française

- L' AWBB est reconnue par la Communauté française jusqu'au 31 décembre 2008.
- Toutes les démarches ont été effectuées afin d'assurer le prolongement de la reconnaissance pour une durée de 4 ans.
- Suite à la remise du dossier dans les délais auprès de la Communauté française, celle-ci a transmis un courrier avec un certain nombre de questions complémentaires.
- Il faut donc constater que certaines remarques émises par la Communauté française nécessiteront des adaptations aux les statuts de l'AWBB.
- Le Président reprendra point par point les différentes questions auxquelles il faudra répondre.

#### 4.7. Dérogation à l'article PC 90 :

- Le Conseil d'administration a été saisi d'une demande des Castorettes de Braine, enregistrée, le 26 août 2008 sollicitant qu'une joueuse pupille, puisse être alignée deux catégories supérieures à la sienne.
- R Obsomer informe le conseil D'administration que le système français permet ce genre de dérogation à la condition d'obtenir un avis médical ainsi que l'avis de la Direction technique de la Fédération.
- Le Président propose de permettre l'accession à cette catégorie supérieure à la seule condition que la joueuse se limite à jouer à ce niveau et non dans sa catégorie d'origine ni dans la catégorie intermédiaire. (les contrôles seront effectués).
- Le Conseil d'administration accepte à la majorité, la demande de dérogation limitée à la catégorie d'âge concernée et subordonnée à un avis médical favorable, au fait

qu'elle soit reprise en sélection provinciale et à l'avis de la direction technique sur les capacités techniques de l'intéressée.

## **5. Exercice des fonctions judiciaires par le conseil d'administration**

### **5.1. Information relative à la PJD de la FRBB**

- Le Président informe les membres du conseil d'administration que l'assemblée générale extraordinaire de la FRBB qui a eu lieu le 10 septembre 2008, a approuvé à l'unanimité les modifications de la partie juridique du règlement de la FRBB.
- Les textes adoptés seront publiés sur le site de la FRBB dans les meilleurs délais.

### **5.2. Nomination d'un coordinateur juridique à la FRBB.**

- Le Conseil d'administration doit à nouveau se prononcer en matière de désignation d'un coordinateur juridique représentant l'AWBB à la FRBB.
- Mr. JC Vandeput sortant est seul candidat à sa succession.
- Le Conseil d'administration marque son accord à l'unanimité sur la présentation de Mr. JC Vandeput pour assurer une nouvelle saison cette fonction.

### **5.3. Nomination de Alfons Benès au CPD Liège**

- Mr. Alfons Benès est candidat à assurer une fonction au sein conseil provincial de discipline de Liège.
- Après examen et avis favorable de la délégation des parlementaires de Liège, le Conseil d'administration se prononce positivement sur cette nomination.

### **5.4. Démission de Mr Paul Van Kessel au CPD BBW**

- Le Conseil d'administration prend acte de la lettre de démission de Mr. Paul Van Kessel en qualité de membre du Conseil provincial de discipline de Bruxelles Brabant Wallon.
- Au vu de son contenu, le Président répondra via un courrier de manière officielle à Mr. Van Kessel.

## **6. Statut des joueurs étrangers**

### **6.1. Présentation des nouveaux articles PC 87 et PC 88**

- Le Président résume la situation dans la poursuite des échanges avec le Centre pour l'égalité des chances.
- Il y a une suppression de toute discrimination de l'accès à la compétition sur la base de la nationalité.
- La VBL, l'AWBB et le Centre pour l'égalité des chances se sont accordés sur les textes
- En application de la décision de l'assemblée générale de l'AWBB du 14 juin 2008 au cours de laquelle le conseil d'administration avait reçu mandat de trouver une solution à la question de la participation des joueurs étrangers à toutes les compétitions nationales, régionales, provinciales que ce soit comme amateur ou comme professionnel, celui-ci a soumis ses réflexions à la commission législative du 3 septembre 2008.
- La commission législative a, au prorata des votes de chaque groupe parlementaire, accepté les principes suivants et leur application immédiate.

- Ces principes constituent la première étape des travaux, étant entendu qu'il faudra les poursuivre dans les meilleurs délais afin d'appréhender le statut des personnes de nationalité étrangère pour lesquels la procédure de régularisation est en cours.
- Les textes ont été publiés sur le site de l'AWBB en date du 5 septembre 2008.

#### 6.2. Modalités d'application des nouveaux articles PC 87 et 88

- Outre le contrôle des documents par le secrétariat général, une dernière condition a été établie : le joueur ne peut être aligné en compétition qu'après l'insertion de son nom dans « la liste des joueurs étrangers autorisés à participer à la compétition » publiée sur le site internet de l'AWBB

#### 6.3. Derniers problèmes à régler

- Outre les demandeurs d'asile, les apatrides, les personnes dont le dossier à l'étude depuis de longues années, il y a parfois des problèmes bien particuliers (ex 1 une Américaine mariée à un Allemand qui a gardé sa nationalité américaine et qui voudrait venir jouer en Belgique : pas de solution à l'heure actuelle).
- Le Président demande au conseil d'Administration de pouvoir poursuivre la concertation avec la VBL pour trouver des solutions objectives pour les cas particuliers.
- Le conseil d'administration marque son accord sur la poursuite des travaux.

### **7 Rapport du trésorier général**

#### 7.1. Relevé des clubs en retard de paiement

- Le Trésorier rappelle que la situation financière évoquée concerne l'échéance du 15 septembre 2008.
- Les courriers recommandés seront transmis aux clubs.
- Certains clubs ont omis de payer la facture du mois de juin alors qu'ils ont payé la facture du mois de juillet.
- Un nouvel état des lieux sera établi le lundi 22 septembre pour l'application des forfaits éventuels.
- Le conseil d'administration marque son accord sur la non- application des amendes pour les clubs qui ont payé celle du mois de juillet et non celle du mois de juin, motivant sa décision par le fait qu'il s'agit de la première application d'une nouvelle disposition statutaire.
- Un courriel sera transmis le mercredi 17 septembre aux instances provinciales (parlementaires et comités provinciaux) reprenant l'identité des clubs qui risqueront le forfait.

### **7. Préparation de l'assemblée générale du 29 novembre 2008**

#### 7.1. Examen de l'article PA 22

- Le Conseil d'administration parcourt les dispositions de l'article PA 22.

#### 7.2. Planning pour l'élaboration du budget :

Le trésorier général présente le projet de calendrier repris ci-dessous :

Présentation du projet de calendrier pour l'élaboration du budget aux membres du Conseil d'administration	15/09/2008
Remise au Trésorier général par les responsables de départements des demandes de budgets	5/10/2008
Vérification, contrôle et entérinement du budget à présenter aux membres du Conseil d'administration	Entre 06/10/2008 et 18/10/2008
Conseil d'administration devant entériner le budget à présenter à l'Assemblée générale du 29/11/2008	20/10/2008
Transmission des documents à la Commission Financière	21/10/2008
Présentation du budget à la Commission Financière	Entre 25/10/2008 et 01/11/2008
Publication de l'ordre du jour de l'Assemblée générale et transmission des documents aux parlementaires	1/11/2008
Examen du budget par les délégations parlementaires	Entre 25/10/2008 et 15/11/2008
Réunion de la Commission Financière Questions et réponses	Entre 01/11/2008 et 15/11/2008
Assemblée générale à Namur	29/11/2008

Le conseil d'administration marque son accord, à l'unanimité, sur le projet de calendrier

### 7.3. Modifications des statuts de l'ASBL

Des modifications de statuts liées au dossier de reconnaissance seront introduites.

### 7.4. Modifications du règlement d'ordre intérieur

- Le président rappelle l'engagement de revoir l'article PF16.
- Il sollicite la réflexion de tous les membres du conseil d'administration sur les dispositions de l'article PF 18 .
- Le Trésorier général évoque la proposition d'indexation du TTA .

## 8. Rapport des différents départements

### 8.1. Département Arbitres

#### 8.1.1. Résultats des épreuves physiques et théoriques des arbitres régionaux et nationaux

- J Monsieur informe le Conseil d'administration des résultats des épreuves physiques et théoriques.
- En Division 2 nationale : 4 arbitres seront non actifs jusqu'au repêchage pour cause d'échec à l'épreuve théorique.
- En Division 3 nationale messieurs : 5 arbitres (tous francophones) ont échoué aux épreuves (physiques et/ou théoriques)
- En régionale il fallait noter qu'à la fin de la saison 2007 2008, l'AWBB comptait 49 arbitres régionaux. Depuis lors, 5 ont démissionné et 1 arbitre a demandé un congé. Sur les 43 arbitres restants, 9 arbitres n'ont pas réussi le test physique et/ou théorique.
- Le prochain repêchage est fixé au 25 septembre au palais du Midi

#### 8.1.2 Addendum système d'évaluation

- J Monsieur expose les nouvelles modalités d'application du système.
- Le Président propose d'intégrer toutes les modifications dans la convention.
- Une fois les modifications approuvées, le texte sera fondu en un seul document pour qu'il soit plus lisible pour tout le monde.
- Le Conseil d'administration marque son accord sur le fond des modifications apportées.
- Tous les engagements pour la saison 2008-2009 feront également l'objet d'une annotation dans le Procès Verbal de la réunion du département arbitrage.

#### 8.1.3. Résultats des examens et propositions des commissaires AWBB en nationale 2 Messieurs :

J. Monsieur commente les résultats des examens des commissaires de table appelés à officier en Division 2 nationales Messieurs.

- Compte tenu de la suspension prononcée à l'égard de Mr. Averlant lors du présent conseil d'administration, il est décidé de ne plus tenir compte de son résultat.
- Le Conseil d'Administration entérine ainsi la désignation des 4 commissaires de table (MM. Kugener, Monsieur, Mosciatti et Regnier).
- Une deuxième chance sera accordée au candidat Moyart à l'occasion de la seconde session du 25 septembre 2007.
- Le candidat ayant échoué recevra copie de son examen corrigé.

#### 8.1.4 Propositions évaluateurs nationaux et régionaux

Evalueurs AWBB			Div 2	Div3	Rég	Coaching
Prov	Nom	Prénom				
NAM	Battochio	Luciano			X	
BBW	Bayot	Mathieu		X		
LIE	Beck	Laurent			X	X
HAI	Decock	Christian			X	X
BBW	Delestrée	Vincent		X		X
LIE	Delsemme	Alain		X	X	

LIE	Geller	Renaud		X		X
HAI	Guillaums	Michel		X	X	X
BBW	Hainaut	Patrick	X		X	X
BBW	Hendrickx	Jean-Pierre			X	X
LIE	Joris	Yves			X	X
BBW	Lamy	Yves			X	X
HAI	Lecomte	Pascal		X	X	X
HAI	Lopez	Lucien		X	X	X
BBW	Monsieur	Olivier		X	X	X
HAI	Mosciatti	Renzo	X		X	X
NAM	Opsommer	Arnaud			X	
NAM	Regnier	Michel	X		X	X
NAM	Rossion	Jean-Marc			X	X
NAM	Saintviteux	Benoît			X	X
LIE	Vandevoorde	Philippe		X	X	X
LIE	Vinci	Gregorio			X	X

### Accompagnement

BBW	Monsieur	Jacques				
BBW	Michiels	Christian				X

- Le Conseil d'administration examine et commente le tableau repris ci-dessus proposé par le département arbitrage.
- Il marque son accord à l'unanimité sur la proposition formulée.

#### 8.1.6. Code de jeu papier

- Le code de jeu est un outil papier nécessaire.
- Il serait bon d'envisager la possibilité de travailler avec la fédération française.
- Cette possibilité sera envisagée dans les plus brefs délais par J Monsieur (département arbitres).

#### 8.1.6. Questions diverses sur le statut des arbitres de club

- Le Président propose de rassembler toutes les questions relatives au statut des arbitres de club afin de pouvoir donner réponse à la demande d'un parlementaire de la Province de Liège, aux questions posées lors de la réunion CP – CA et aux interrogations de certains clubs .
- Un document réponse sera établi par le département arbitrage.

## 8.2 Département coupes

### 8.2.1. Dossier Mons – Avenir Jupille

- B Scherpereel évoque au Conseil d'administration les problèmes rencontrés avec la remise d'une rencontre pour raison d'indisponibilité de la salle de Mons en raison de travaux de réfection et de non-homologation du terrain en coupe AWBB.
- Le club de Mons a proposé de reporter la rencontre à une date ultérieure.
- B Scherpereel expose les problèmes rencontrés suite au report de cette rencontre notamment au niveau de la communication et de la réclamation du club de l'Avenir Jupille.

- Il précise qu'il avait prévenu le club de l'Avenir Jupille au travers d'un courriel transmis au correspondant officiel; Malheureusement celui-ci était en vacances et l'équipe de l'Avenir Jupille Dames s'est déplacée à Mons.
- Compte tenu du fait que les réclamations n'ont pas été introduites ni dans les formes, ni dans les délais impartis, elles ne peuvent être prises en considération. : (non respect du point 16 du règlement).

### 8. 3. Département Championnat

#### 8. 3 .1. Problématique de l'absence d'homologation des diplômes étrangers

- A la demande de M. Thiry et à défaut d'examen de la part de la Commission pédagogique, le Conseil d'administration à l'unanimité statue sur le fait que tout demandeur d'une licence technique en attente de l'homologation de son diplôme et de la décision de la commission pédagogique ne sera pas soumis à l'application d'une amende dans l'attente de la décision de cette commission.

#### 8.3.2. Publication des résultats nationaux

Le président demande que le président du département de championnat s'informe des modalités de parution des résultats des compétitions nationales afin d'en assurer la meilleure diffusion.

### 8.4 . Département relations CP-CDA

#### 8.4.1. Examen du procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2008

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2008 et actent le fait que la réunion avec les trésoriers provinciaux aura lieu le mercredi 24 septembre 2008 à Bruxelles.

## **9. Nouvelles de la FRBB**

#### 9.1. Bilan de l'assemblée générale extraordinaire du 10 Septembre 2008

Le président rappelle que l'assemblée générale extraordinaire avait pour seul point la mise en forme statutaire de la procédure telle qu'elle avait été employée lors de la saison 2007-2008.

Les travaux se poursuivront lors de la prochaine assemblée générale.

Pour la gestion des points suivants, les membres du conseil de direction quittent la réunion.

## **11. Gestion du personnel**

#### 10.1. Approbation de l'avant-projet du règlement de travail

Le président commente l'avant-projet de règlement de travail. Il le cadre dans le contexte légal et dans le contexte particulier de l'AWBB.

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, l'avant-projet de règlement de travail rédigé par le président.

Dans le cadre de la poursuite de la procédure légale, il sera transmis à chaque membre du personnel. Par ailleurs, le président prendra contact avec l'inspection sociale.

#### 10.2 Modalités d'évaluation du volume de travail des membres du personnel administratif et comptable

La proposition du président d'adresser un questionnaire à chaque membre du personnel administratif et comptable relatif au volume de travail de chacun et au temps à consacrer à chacune de leurs missions est acceptée, à l'unanimité, par les membres du conseil d'administration.

### **11. Evaluations des événements organisés par l'AWBB**

#### 11.1. Evaluation des différents événements organisés par l'AWBB au cours de la saison 2007 - 2008

- Le président propose que les principaux événements organisés par l'AWBB au cours de la saison 2007-2008 fassent l'objet d'une évaluation afin d'appréhender les prochaines échéances en connaissance de cause.
- Chaque évaluation contiendra un volet :
  - politique rédigé par le président du département
  - administratif rédigé par le secrétaire général
  - sportif rédigé par le directeur technique
  - financier rédigé par le directeur financier.
- Pour la saison 2007-2008, les événements retenus sont
  - Le season opening
  - Les finales de Coupes AWBB
  - Le Summer Tour
- Calendrier des évaluations
  - Réunion d'octobre 2008 : Le season opening et les finales de Coupe AWBB
  - Réunion de novembre 2008 : le Summer Tour

Yvan Slangen  
Secrétaire général

Jean Pierre Delchef  
Président